

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2020

---

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE63

présenté par  
M. Cordier

à l'amendement n° CE|13 de Mme Panot

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« par téléphone »

les mots :

« réalisée par des centres d'appels externalisés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision visant à s'assurer que les petits artisans pourront toujours prospecter.